

Engagement pour la préservation des bases de notre vie, plus de végétalisation et une politique cohérente de protection de la nature

L'impact de l'agriculture sur nos ressources naturelles (sol, eau, biodiversité, climat, ...) est considérable. La protection de la nature et des ressources ne peut être mise en œuvre que main dans la main avec l'agriculture. Parallèlement, la production agricole dépend directement d'un environnement sain et de ses ressources. L'importance de cette thématique dans l'engagement dans le domaine de la protection de la nature est donc considérable.

Mais l'accent est également mis sur des demandes très concrètes de protection de la biodiversité, comme l'exploitation des forêts ou le verdissement de nos localités.



PAS DE PROTECTION DE LA NATURE SANS AGRICULTURE DURABLE - RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNAUTAIRE (PAC)

En 2021, le grand cadre du nouveau programme de soutien de la politique agricole commune (PAC), qui entrera en vigueur en 2023 et représentera environ 40 % du budget total de l'Union européenne, a été tracé.

Dans ce contexte, le gouvernement et surtout le ministère de l'Agriculture compétent n'ont pas été à la hauteur de leurs tâches. De plus, malgré l'importance du sujet, il n'y a pas eu de large débat public sur l'orientation de la future politique agricole au Luxem-

bourg. Pourtant, le Luxembourg investit 570 millions d'euros dans ce secteur en l'espace de 5 ans. Actuellement, ce n'est malheureusement pas au profit de l'agriculture à petite échelle ni de la biodiversité. Au contraire : la pratique actuelle en matière de subventions est plutôt un moteur de la perte de biodiversité et de la crise climatique.

Afin de stimuler le débat public sur la PAC et de participer à son élaboration dans le sens d'une agriculture durable, le Mouvement Ecologique, en collaboration avec la Jeunesse Agricole Luxembourgeoise a Jongbaueren asbl, a invité le 15 mars à une **conférence en ligne sur le thème "La politique agricole luxembourgeoise et la réforme de la po-**

litique agricole commune européenne : quel avenir pour les agriculteurs, quelle protection pour la biodiversité". Le conférencier André Prescher, adjoint de la NABU à Bruxelles et auteur du NABU GAP-Ticker, a expliqué la structure, les points clés et la pertinence de la PAC actuelle ainsi que les changements potentiels que la réforme pourrait apporter. Conclusion de la conférence : la nouvelle PAC accorde aux États membres de l'UE une grande marge de manœuvre individuelle. C'est maintenant au Luxembourg de l'utiliser pour développer une agriculture orientée vers l'avenir.

Une étude de l'Observatoire de l'Environnement naturel s'est également penchée sur le thème des mesures que devrait contenir le plan stratégique national du Luxembourg afin de tenir compte de la protection des ressources et de la nature. Celle-ci a été présentée lors d'une **conférence en ligne intitulée "Plus de biodiversité et de protection de l'environnement avec l'agriculture"**. En tant que membre de l'Observatoire, le Mouvement Ecologique a participé à l'organisation de cette manifestation du 10 juin.

En tant que co-organisateur de **Meng Landwirtschaft - Mäi Choix**, le Mouvement Ecologique a également soutenu





Öffentliche Mitteilung

Die Luxemburger Landwirtschaftspolitik von morgen: 570 Mio € Fördergelder in Zukunft für das Überleben der landwirtschaftlichen Familienbetriebe, Biodiversitäts- und Klimaschutz

Die EU hat den Rahmen für die europäische Agrarpolitik („GAP-Reform“) neu gesteckt. Die Mitgliedstaaten verfügen nun über einen weiten Spielraum, um diese umzusetzen. Reformen in der Luxemburger Landwirtschaftspolitik sind unerlässlich: Mit öffentlichen Geldern werden deshalb ab 2023 ausschließlich Maßnahmen im Sinne einer mittelständischen Landwirtschaft sowie des Biodiversitäts-, Gewässer- und Verbraucherschutzes unterstützt.

Dieser neue Förderrahmen ergibt sich aus folgenden Erkenntnissen:

- **Überdurchschnittlich hohe Abhängigkeit der luxemburgischen Landwirtschaft vom Weltmarkt sowie der globalen Agrarindustrie:** Die extreme Spezialisierung als Grünlandstandort auf Milch- und Fleischvieh führt zu einem hohen Bedarf an Futtermitteln und zum Export von mehr als der Hälfte der Milchproduktion.
- **Dramatischer Rückgang der landwirtschaftlichen Familienbetriebe:** Die Intensivierung der Milchproduktion, die prekäre Situation im Fleischsektor gepaart u.a. mit zunehmender Verschuldung führten zum erheblichen Schwund der Betriebe: von 4.500 Betrieben in 1985 auf 1.800 im Jahre 2020.
- **Negative Auswirkung der Viehdichte auf das Tierwohl:** Vor allem die großen Bestände an Milchrindern, die zunehmend in modernen, automatisierten Stallsystemen gehalten werden, sehen kaum noch eine Weide. Das Futter stammt zu einem Großteil von intensivem, artenarmen Futtergras, Silomais und importierten Eiweißfuttermitteln.
- **Extremer Rückgang der Biodiversität in der Offenlandschaft:** 84% der Offenlandhabitats und 83% der wildlebenden Tier- und Pflanzenarten befinden sich in einem schlechtem / ganz schlechten oder sich verschlechterndem Zustand. 10 der insgesamt 13 mittlerweile ausgestorbenen Vogelarten sind Arten der Offenlandschaft (bei 57 bedrohten Vogelarten auf der Roten Liste).
- **Negative Konsequenzen für das Klima:** Die Treibhausgasemissionen der Luxemburger Landwirtschaft sind doppelt so hoch wie der EU-Durchschnitt und steigen weiterhin. Stark intensiv genutzte Böden können ihre Funktion als Kohlenstoffspeicher nicht oder nur sehr eingeschränkt gewährleisten.
- **Problematische Auswirkungen auf Luft, Boden und Gewässer:** Eine hohe Viehdichte belastet die Luft und verursacht einen überdurchschnittlichen Ausstoß an Ammoniak. Zudem fallen erhebliche Mengen an Gülle und Mist an, die den Druck auf Grundwasser und Bodenqualität aufgrund von Nitrat- und Phosphorüberschüssen erhöhen. Die Pestizidbelastung bleibt in Luxemburg zudem erheblich, viele Quellen sind wegen hohen Werten geschlossen worden.

Diese Entwicklung ist nicht dem einzelnen Landwirt anzulasten, sondern eine über Jahrzehnte verfehlten nationalen und EU-Politik.

Deshalb werden wir, in Absprache mit allen Akteuren, den Entwurf des Luxemburger Strategieplanes für die Landwirtschaft von morgen entsprechend neu gestalten. Der überarbeitete Plan wird:

- mit Zielen, Indikatoren und nachvollziehbaren Daten zu der Subventionspraxis versehen;
- eine korrekte Entlohnung der Landwirte für ihre Leistungen zum Erhalt der Ökosysteme ebenso wie faire Erzeugerpreise gewährleisten;
- als Leitlinie die Umsetzung des „Nationalen Aktionsplanes Biologische Landwirtschaft“ haben (Zwischenziel 20% Biolandwirtschaft bis 2025) sowie einen Fokus auf die Entwicklung der Absatzmärkte richten;
- die Umsetzung des Pestizid- bzw. Antibiotika-Reduktionsplanes, der Klima-, Biodiversitäts- und Wasserschutzpläne gewährleisten;
- die „Muss-Kriterien“ für die landwirtschaftliche Praxis (Konditionalität) ausweiten, indem z.B. mindestens 5% nicht-produktiv genutzter Flächen (im Acker und Grünland) zwingend vorgeschrieben werden sowie eine Extensivierung auf wenigstens 25% der landwirtschaftlichen Fläche sichern. Eine Bilanzierung aller Nährstoffströme der Betriebe wird verpflichtend;
- gewährleisten, dass die Biolandwirtschaft die attraktivste Prämienausstattung erhält. Die Biolandwirte bleiben in der ersten Säule „green per definition“ und können alle Kumulationsmöglichkeiten sonstiger Maßnahmen nutzen.
- weitaus höhere Finanzmittel für die freiwilligen Maßnahmen (Öko-Regelungen / Eco Schemes) vorsehen und
- die Instrumente und Fördermittel zur Reduktion des Viehbestandes im Sinne einer flächengebundenen Milchproduktion substantiell erhöhen.

Um eine öffentliche Diskussion zu ermöglichen, wird das Ministerium eine breite Informationskampagne mit den geplanten Änderungen und ihren Auswirkungen in die Wege leiten. Zudem wird im Sinne eines strukturierten Prozesses ein Runder Tisch mit allen betroffenen Akteuren (u.a. landwirtschaftlichen Kreisen, Konsumenten- und Umweltorganisationen) eingerichtet.

Am Ende dieses Prozesses wird eine öffentliche Anhörung über die Landwirtschaft von morgen stattfinden und vor Sommer 2022 über die notwendigen Reformen sowie die Reorientierung der Fördermaßnahmen entschieden.

Weitere Infos: www.greenpeace.lu - www.meco.lu - www.naturemwelt.lu
sowie Plattform Meng Landwirtschaft



trois communiqués de presse (28 juin, 23 juillet et 22 octobre 2021) de la plateforme. Le ministre de l'Agriculture Romain Schneider y a été instamment prié d'utiliser la marge de manœuvre nationale dans le plan stratégique en faveur d'une agriculture pour le Luxembourg qui sert l'intérêt général et qui répond à la mission complexe de l'agriculture. Les points essentiels sont entre autres : Le maintien des petites et moyennes exploitations et les possibilités de réorientation dans le sens d'une production résiliente et adaptée aux petits-enfants (moins de lait et de viande, renoncement aux engrais et aux produits de pulvérisation chimiques de synthèse, agriculture liée à la surface, etc. élevage et mode de production circulaire) avec plus de biodiversité et de protection du climat, développement de l'agriculture biologique.

Etant donné que le **Plan stratégique** (*Plan stratégique national pour la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PSN 2023-2027)*), qui a fait l'objet d'une procédure publique en novembre, ne correspond en rien à une agriculture durable et viable et ignore même les recommandations de l'UE, **Greenpeace Lëtzebuerg, le Mouvement Ecologique et natur&ëmwelt ont déposé une opposition commune et ont mené ensemble une action créative.**

Le 1er décembre 2021, le dernier jour de la procédure publique, une annonce a été publiée dans les deux quotidiens les plus imprimés. Sous le nom inventé de "Ministère de l'agriculture durable", les effets des pratiques agricoles actuelles ont été discutés et la vision d'un plan stratégique durable basée sur ces pratiques a été exposée. Titre : "**Communication publique : La politique agricole luxembourgeoise de demain: 570 millions d'euros de subventions à l'avenir pour la survie des exploitations agricoles familiales, la protection de la biodiversité et du climat**". La raison de cette action "un peu différente" : le non-dialogue sur les défis importants dans le domaine agricole. Il était clairement visible qu'il s'agissait d'une annonce des organisations environnementales.

L'écho de cette action inhabituelle a été assez important !

Mais ce qui est regrettable, c'est la réaction du côté public. En effet, le contenu si important de l'action n'a pas été repris et discuté, mais seulement commenté sur la forme et une plainte a été déposée contre les organisations. Le gouvernement aurait pourtant bien fait d'aborder les aspects objectifs. Néanmoins, de telles manifestations ont certainement un impact.

PROMOTION DES PRODUITS ALIMENTAIRES RÉGIONALES - UN "MUST" POUR UNE AGRICULTURE DURABLE

En raison des exigences de l'UE, le Luxembourg a dû revoir son **système de certification et de qualité des produits alimentaires** en 2020-2021.

La Landjugend a Jongbaueren et le Mouvement Ecologique ont réagi en janvier 2021 par une prise de position commune ("*Förderung vu Liewesmëttel aus der Region duerch en neien Zertifizierungs- a Qualitätssystem eng absolut Noutwendegkeet - mee grondsätzlech Nobeserung mussse gemaach ginn !*")

Dans ce contexte, le principe d'une réforme du système d'étiquetage et de labellisation a été salué. La réforme offrirait une grande opportunité de promouvoir la production et la commercialisation de denrées alimentaires biologiques et régionales produites selon des critères de qualité et, par conséquent, les agriculteurs.

En outre, un bon système constitue une aide importante à l'orientation pour le consommateur et permet de prendre davantage en compte les aliments régionaux dans les appels d'offres publics.

Cependant, tel que le système a été conçu dans le projet de loi, cette opportunité ne serait pas ou peu exploitée. Ni l'agriculture régionale et biologique ne serait réellement encouragée, ni la protection des écosystèmes. De plus, les consommateurs seraient induits en



erreur. Des propositions d'amélioration concrètes ont donc été élaborées. Il s'en est suivi un échange avec le ministre de l'agriculture compétent.

Certaines propositions d'amélioration (même essentielles) ont été retenues. Mais cela ne change rien au fait que le projet reste bien en deçà des attentes et des possibilités. En ce sens, le système n'est pas satisfaisant, mais il a tout de même été possible d'obtenir quelques optimisations.

PLUS DE PRODUITS REGIONAUX ET BIOLOGIQUES DANS LES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET LES CANTINES

Depuis des années, il existe un large consensus entre tous les acteurs pour que les établissements publics - écoles, maisons relais, maisons de retraite, hôpitaux - utilisent de plus en plus des aliments régionaux et des aliments bio de la région et proposent des plats végétaliens et végétariens. Ceci dans l'intérêt des agriculteurs locaux, de la biodiversité, de la santé et des consommateurs.

Lors d'une conférence en ligne organisée le 2 juin 2021 par la Jeunesse Agricole Luxembourgeoise et Jongbaueren, le Mouvement Ecologique et sa section jeunesse move., les citoyens intéressés

ont pu découvrir les initiatives prises actuellement par les pouvoirs publics (au niveau communal et national) pour travailler concrètement à la réalisation de ces objectifs ("Conférence en ligne: "Méi regional a Bio-Produiten an den ëffentlechen Aariichtungen a Kantinnen : Que prévoient les différents ministères/ régions ? Comment cela va-t-il évoluer ?"). Des projets pilotes visant à promouvoir la production régionale dans le cadre du plan d'action pour l'agriculture biologique ont été présentés, ainsi qu'un "Label de qualité pour la Restauration Collective Durable", le projet "natur genéissen" du syndicat de protection de la nature SICONA, ainsi que des initiatives dans le cadre des parcs naturels.

En mars de cette année, le ministère de l'Education a déposé à la Chambre des députés un **projet de loi visant à transformer Restopolis** (la structure d'approvisionnement de la restauration



publique, et notamment des écoles) **en une administration autonome**. Ce qui, à première vue, peut peut-être être considéré comme une décision plutôt "administrative / technique" est en fait d'une importance capitale pour l'alimentation dans les infrastructures publiques ainsi que pour la politique agricole, climatique et de biodiversité au Luxembourg.

Dans une prise de position de juillet 2021 ("*Création d'une administration Restopolis par le ministère de l'Education nationale (projet de loi n° 7792) : Les cantines publiques toujours déficientes en matière de plats régionaux, bio, végétariens et végétaliens ! - Violation du plan d'action bio prévue*"), le Mouvement Ecologique critique le fait que le projet de loi ignore systématiquement les objectifs visant à augmenter le nombre de produits régionaux et certifiés bio. Ainsi, la responsabilité de Restopolis d'assurer un approvision-

nement alimentaire durable est certes mentionnée de manière générale. Mais il ne mentionne aucun objectif pour l'utilisation de "produits bio" ni pour une adaptation de l'offre à forte teneur en viande. De plus, l'approche centralisée très controversée de Restopolis, qui rend l'approvisionnement régional largement impossible, est cimentée. Rien que par cette approche, l'offre biologique et les produits régionaux de qualité sont quasiment mis au placard.

Quelques semaines plus tard, Restopolis a présenté sa stratégie d'approvisionnement alimentaire des cantines ("Food4Future"). Celle-ci contient des éléments tout à fait positifs (développement de l'offre de plats végétaliens et végétariens, augmentation de l'utilisation d'aliments régionaux et biologiques). Cependant, les points essentiels pour rendre ce développement possible ne sont pas abordés (par exemple, le fait que le même plat doit

être proposé en temps réel dans tout le pays, l'approche centralisée). En outre, il ne s'agit que de déclarations d'intention. Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren et le Mouvement Ecologique travaillent donc actuellement à une nouvelle prise de position.

Le fait est que les réformes nécessaires n'ont pas encore eu lieu. Mais la "pression" sur les cantines publiques continue de s'accroître et le dossier a commencé à bouger.



SOLAWI, MICROENTREPRISES AGRICOLES ET AGRICULTURE RÉGÉNÉRATIVE



Début 2021, l'aide à la création d'entreprise (prime de démarrage) pour le développement de microentreprises a été légalement mise en œuvre par le ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural. Elle consiste en une aide financière de 15.000€ et s'adresse principalement aux personnes qui se reconvertissent dans le secteur agricole et qui visent une production alimentaire avec une vente directe ou une commercialisation avec au maximum une vente intermédiaire. Une prime de démarrage offre certainement un soutien solide aux créateurs d'entreprise et aux personnes qui se reconvertissent dans l'agriculture.



Le projet Plateforme Agriculture Solidaire, dirigé par Oekozer Pafendall et Lëtzebuurger Landjugend a Jongbaueren et soutenu par le Ministère de l'Agriculture, a été présenté en 2021 avec Lëtzebuurger Landjugend a Jongbaueren au salon de l'agriculture à Etelbruck.

En novembre, plusieurs événements sur le thème "Comment concevoir et soutenir l'agriculture régénérative", avec l'un de ses plus célèbres défenseurs, Richard Perkins, ont donné des idées à la politique et à la pratique : un échange technique avec le ministre de l'Agriculture Romain Schneider, la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg et quelques-uns de leurs fonctionnaires le 19 novembre, et une conférence sur le thème "L'agriculture régénéra-



tive" le 20 novembre. Une conférence avec 160 participants au nouveau Lycée technique agricole de Gilsdorf, une formation continue avec près de 60 personnes en reconversion professionnelle et actives dans le domaine de la microferme et de l'agriculture régénérative et, pour finir, une visite de quatre exploitations agricoles solidaires avec documentation vidéo.

POUR UNE AGRICULTURE SANS PESTICIDES

Depuis septembre 2021, le Mouvement Ecologique est **membre de "PAN Europe"**. Celui-ci existe depuis 1982 et est actif dans plus de 60 pays. Il s'engage pour des systèmes de production agricole durables et locaux, dans lesquels l'utilisation de produits agrochimiques et l'impact sur l'environnement sont minimisés. Dans ce cadre, le Mouvement Ecologique a soutenu en octobre, avec d'autres ONG, un appel de "Client Earth" demandant aux gouvernements nationaux de plaider au sein du Conseil de l'Union européenne **pour la collecte et la publication obligatoires de données sur les pesticides**. Le Luxembourg a encore beaucoup de retard à rattraper en matière de transparence dans l'uti-

lisation des pesticides. Alors que dans tous les autres pays de l'UE, les chiffres de vente des pesticides sont au moins accessibles au public, au Luxembourg, même ces données sont sous clé. Entre juin et juillet 2021, dans le cadre de **l'initiative citoyenne européenne "Sauver les abeilles et les agriculteurs !"**, les intérieurs des maisons ont été analysés **quant à leur charge en pesticides** dans 21 pays de l'UE. C'est également le cas au Luxembourg. Les résultats des échantillons prélevés dans toute l'Europe sont inquiétants : dans tous les pays, on a constaté dans la poussière domestique une charge évidente et bien trop élevée de résidus de pesticides. Au Luxembourg, on a en outre détecté des substances dont l'épandage n'est autorisé par aucun produit.

En octobre 2021, la collecte de signatures pour **l'initiative citoyenne européenne "Sauver les abeilles et les paysans", s'est achevée avec succès avec plus de 1,16 million de signatures**. L'ICE "Sauver les abeilles et les agriculteurs !", qui a été soutenue au Luxembourg entre autres par le Mouvement Ecologique, *natur&ëmwelt* et Greenpeace Luxembourg, demande

une réduction de l'utilisation des pesticides de synthèse de 80% d'ici 2030 et de 100% d'ici 2035 dans l'UE. Des mesures pour restaurer la biodiversité sur les terres agricoles et un soutien massif aux agriculteurs pour qu'ils se convertissent à l'agriculture biologique et aux mesures agro-écologiques. Au Luxembourg également, le nombre minimum de 4.503 signatures a été dépassé avec 5.293 signatures. Les responsables politiques européens, mais aussi nationaux, doivent maintenant agir pour répondre aux demandes de leurs citoyens.

On le sait : les pesticides sont en partie responsables de la mort des abeilles et des insectes ! On sait également qu'ils sont **dangereux pour la santé** humaine.

C'est pourquoi le ministère luxembourgeois de la Santé fait analyser depuis des années la présence de pesticides dans les aliments. Le Mouvement Ecologique a analysé le rapport et a demandé les différentes données et est arrivé à la conclusion suivante : seuls les produits fabriqués localement et certifiés biologiques sont exempts de résidus de pesticides ! La conclusion est évidente : en tant que consommateur, il faut acheter autant que possible des produits



biologiques produits localement et certifiés biologiques ! Et si l'on opte pour le conventionnel, il faut au moins privilégier les produits locaux. Mais c'est surtout au ministère de l'Agriculture et au ministère de la Santé qu'il incombe d'introduire des réformes. Enfin, l'importation d'aliments contaminés par des substances toxiques, surtout avant qu'ils ne soient mis sur le marché, doit être réglementée de manière beaucoup plus stricte et, le cas échéant, sanctionnée. Dans un communiqué de presse publié en décembre sous le titre "**Les**

analyses de l'Etat montrent que les aliments sont trop fortement contaminés par les pesticides - Seuls ceux produits biologiquement sont pratiquement exempts de résidus !", on a tenté d'informer le grand public de la situation. En effet, les fruits exotiques, qui sont particulièrement proposés avant Noël, sont considérablement contaminés. Parallèlement, on s'est adressé à la ministre de la santé et de la protection



des consommateurs. Il a été demandé comment de tels aliments sont retirés du marché, si des sanctions sont prises, etc.

Malheureusement, le Mouvement Ecologique 2022 a reçu une réponse absolument insatisfaisante.

L'État et les communes louent d'importantes surfaces aux agriculteurs.

Comme tous les autres propriétaires, ils concluent également des "contrats de bail" avec les fermiers. Le Mouvement Ecologique a écrit en janvier 2021 aux ministres compétents (Agriculture, Finances - "domaines publics" et Environnement) pour leur demander dans **quelle mesure les pesticides sont interdits sur ces surfaces** ou si cela est envisagé de manière générale. Seul le



ministère de l'Environnement a réagi (15.6.2021) : à l'avenir, les contrats de location doivent être signés par les agriculteurs.

Les contrats pour les surfaces appartenant à l'Etat n'autoriseront que l'utilisation de pesticides autorisés dans l'agriculture biologique.

RÉFORME DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA NATURE - UNE OCCASION MANQUÉE POUR AMÉLIORER L'ACCEPTATION DE LA PROTECTION DE LA NATURE

En 2021, des améliorations devaient être apportées à la loi sur la protection de la nature (projet de loi 7477). Dans une prise de position détaillée, le Mouvement Ecologique a présenté en janvier des propositions d'amendements pertinentes ("**Réforme de la loi sur la protection de la nature : Améliorations à ambition limitée !**" et "**Utiliser les améliorations de la loi sur la protection de la nature comme une chance : Rendre la loi plus pratique et plus efficace - augmenter l'acceptation de la protection de la nature**"). Celles-ci portaient sur les domaines suivants : Protection des espèces et des habitats : poser de nouveaux jalons ; utiliser le cadastre des biotopes comme instrument de conservation ; protéger systématiquement les espèces au lieu de gaspiller de l'argent ;



donner une chance à la nature pour une durée déterminée ; réformer la pratique des mesures de compensation pour les atteintes à la nature ; considérer davantage les communes comme des partenaires ; prévoir des règles en matière de pollution lumineuse ; régler le traitement des autorisations de protection de la nature de manière plus conviviale pour les citoyens ; mieux régler l'application des jugements. Quelques retouches suffiraient à apporter des amé-

liorations substantielles pour tous les acteurs et à augmenter l'acceptation de la politique de protection de la nature. La prise de position du Mouvement Ecologique a été discutée avec la ministre de l'Environnement et quelques suggestions du Mouvement Ecologique ont été prises en compte. La plupart des amendements demandés n'ont cependant pas été retenus. Ceci parce qu'à ce moment-là, le ministère n'envisageait pas de réforme fondamentale de la loi, mais souhaitait avant tout corriger des défauts techniques. Le Mouvement Ecologique considère cette décision comme une nouvelle occasion manquée d'améliorer l'acceptation de la politique nationale de protection de la nature. Une demande d'entretien avec la Commission de l'environnement concernant la réforme de la loi sur la protection de la nature a malheureusement été refusée.

PLAINTÉ CONTRE LE GOUVERNEMENT POUR NON-RESPECT DES OBLIGATIONS EUROPÉENNES EN MATIÈRE DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Etant donné que l'impact destructeur de l'agriculture intensive sur la biodiversité et toutes les autres ressources naturelles (sol, eau, climat,...) est indiscutable et largement démontré, mais que le gouvernement luxembourgeois n'aborde pas cette réalité de manière conséquente et ne profite pas non plus de la réforme des aides agricoles (PAC) pour contrer cette tendance négative, le Mouvement Ecologique et natur&mwelt se sont vus obligés d'agir au niveau européen contre le gouvernement luxembourgeois.

En juillet 2021, natur&mwelt et le Mouvement Ecologique ont déposé



conjointement des plaintes contre le gouvernement luxembourgeois auprès de la Commission européenne ("*Prise en compte insuffisante de la protection de la nature dans l'agriculture*" : *plaintes contre le gouvernement luxembourgeois déposées auprès de la Commission européenne*"). Les prairies de fauche de plaine riches en espèces (LRT 6510) et la perdrix grise (*Perdix perdix*) ont montré à quel point la perte d'habitats et d'espèces protégés au niveau européen et national progresse de manière dramatique dans notre pays. En acceptant cette perte considérable sans prendre de contre-mesures efficaces, le gouvernement luxembourgeois enfreint la législation communautaire européenne. Celle-ci prescrit une interdiction de détérioration de l'état de conservation des habitats et des espèces protégés européens (directive 92/43/CEE). Le gouvernement et ses ministères compétents ont maintenant le temps de répondre aux accusations des deux ONG. Ensuite, la Commission décidera de porter ou non l'affaire devant la Cour de justice européenne.

RENDRE LES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMPATIBLES AVEC LA PROTECTION DE LA NATURE

Dans les discussions sur le développement (absolument nécessaire) des énergies renouvelables au Luxembourg, il est de plus en plus souvent question d'**installations solaires sur des surfaces libres**. Le Mouvement Ecologique s'engage pour le développement d'installations d'énergie solaire. Celles-ci doivent toutefois être installées en priorité sur les toits ou sur des surfaces déjà scellées.

En ce qui concerne les installations au sol, le Mouvement Ecologique a publié en mars 2021, conjointement avec l'association Lëtzebuerger Landjugend a Jongbaueren asbl, une prise de position sur le sujet ("*Renforcer le développement de l'énergie solaire ! Priorité à l'exploitation des potentiels sur les toits dans les zones d'habitation plutôt qu'en pleine campagne !*"), avec les exigences suivantes :

- en principe, limiter considérablement la construction d'installations dans les paysages ouverts ainsi que sur les surfaces agricoles, du moins jusqu'à ce que



les autres possibilités soient bien plus largement exploitées;

- de n'autoriser les installations agro-photovoltaïques que de manière extrêmement limitée et sous des conditions très restrictives ;
- apporter les modifications nécessaires à la loi sur la protection de la nature, actuellement en cours de modification,
- orienter les appels d'offres publics pour les grandes installations en fonction de ces critères.

Le ministère de l'Énergie et du Développement territorial s'est montré ouvert à un échange constructif et a décidé de limiter à l'avenir les appels d'offres publics pour les installations photovoltaïques au sol à des projets pilotes sélectionnés selon certains critères. L'évaluation des projets pilotes doit servir à définir les futures directives et critères pour les installations PV en plein air.

Le Mouvement Ecologique soutient expressément **la construction d'éoliennes** lorsqu'elles ne représentent pas de nuisances pour les habitants et qu'elles répondent à des critères écologiques. C'est le cas par exemple de 4 éoliennes (sur 6) prévues sur le "Rollëngerbiërg" à proximité du territoire communal de Fischbach. La situation est différente pour les éoliennes 5 et 6 prévues à l'ouest de la vallée de l'Alzette. Le Mouvement Ecologique et sa section régionale "Miersch an Emgéigend" s'opposent catégoriquement à l'autorisation, car l'impact sur l'habitat (lisière de forêt), l'influence négative sur de nombreuses espèces (surtout les chauves-souris) et les problèmes liés à la construction de lignes de transport ne peuvent pas être compensés. Et ce, indépendamment du fait que la construction se trouve à proximité directe d'une zone Natura2000 ou d'une réserve naturelle. En collaboration avec sa région, elle a pris position ("Construction de 6 éoliennes dans la Vallée de l'Alzette: dans le respect de la nature") et a également répondu à la proposition d'échange avec la commune de Fischbach.

POUR UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS

Dans diverses prises de position, le Mouvement Ecologique a critiqué la poursuite de la mise en valeur systématique des forêts indigènes en vue de leur exploitation mécanique par la "Natur- a Bëschverwaltung" locale. Thèmes entre autres :



- *Stierwe vum Lëtzebuërger Besch : Net de Borkenkäfer ass Schold ! Pas à cause du changement climatique ! Un peu d'actualité sur la gestion de l'arbre*
- *"Le massif forestier "Hierberbësch" fragmenté par la "Natur- a Bëschverwaltung"... au lieu de rendre la forêt plus stable en période de changement climatique !"*
- *"Moratoire sur la création de nouvelles routes forestières : une victoire d'étape importante pour la protection des forêts, d'autres doivent suivre ! ...ou à partir de quelle distance du chemin un arbre représente-t-il déjà un risque pour la sécurité ?"*

En avril également, il a été indiqué que la construction de chemins forestiers conduit à une forêt fragmentée et "coupée à chaud", qui est plus vulnérable aux conséquences négatives des



changements climatiques actuels ("La sylviculture planifiée rencontre le changement climatique ! "Le réchauffement des derniers massifs forestiers naturels du Luxembourg par l'administration de la nature - Quand le changement de mentalité nécessaire aura-t-il vraiment lieu ?)

Dans sa prise de position, le Mouve-

ment Ecologique a demandé un moratoire, c'est-à-dire une suspension temporaire des plans d'aménagement forestier en partie obsolètes, ainsi qu'un arrêt de l'adaptation de nos forêts à une exploitation mécanique par des routes forestières revêtues. En outre, la gestion future des forêts (publiques) doit être orientée selon des critères écologiques et plus durables afin d'opposer une résilience maximale aux conditions climatiques actuelles.



C'est pourquoi le Mouvement Ecologique salue expressément, en juillet 2021, la décision de la ministre de l'Environnement de décréter **un moratoire** de deux ans **sur la construction de routes forestières** et d'élaborer dans ce laps de temps une nouvelle stratégie de gestion forestière ! L'engagement conséquent a donc porté ses fruits.

À partir de novembre 2021, le Mouvement Écologique s'engagera éga-

lement avec plus de 100 autres ONG environnementales sous la bannière "Together4Forests" pour une nouvelle loi européenne forte sur la vente de produits alimentaires responsables de la destruction et de la dégradation des forêts dans le monde. Parmi ces produits, on trouve par exemple l'huile de palme, le soja, la viande de bœuf, le cacao et quelques autres.

LA CHASSE RESTE UN THÈME CENTRAL

La thématique de la chasse reste centrale pour le Mouvement Ecologique. En effet, outre la catastrophe climatique et la surexploitation des forêts, la densité élevée de gibier est responsable de l'état actuel des forêts. La réduction de la densité du gibier est incontournable. Dans diverses prises de position, cette situation est régulièrement évoquée et des propositions concrètes sont faites. Le Mouvement Ecologique est en outre représenté au Conseil supérieur de la Chasse.

ENSEMBLE DANS LA NATURE - LA CRÉATION D'UN PAYSAGE À L'EXEMPLE DU MAGNI-FIQUE PAYSAGE DU "STROUMBIERG" À SCHENGEN



L'extrême pointe sud-est du Luxembourg présente un certain nombre de trésors naturels : les biocénoses très variées constituent un attrait de cette région. Celles-ci se sont formées en raison du relief varié avec des pentes et des situations extrêmes, mais aussi en raison de l'exploitation par l'homme. En juin, le Mouvement Ecologique a invité à un "Trèppeltour" à travers les forêts de ravins et les pelouses sèches ou semi-sèches.

CAMPAGNE „NATUR ELO!“



Végétalisation de nos villes et villages

Dans le cadre de la campagne "Natur elo !", l'Oekozer Pafendall et le Mouvement Ecologique 2021 ont invité à la série de webinaires "Méi Gréngs an eisen Steid an Dierfer". La série de webinaires s'est déroulée (dans le cadre d'une convention de l'Oekozer Pafendall avec le ministère de l'Environnement) sous le patronage du ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du ministère de l'Intérieur, du ministère de la Mobilité et des Travaux publics, du ministère de l'Énergie et du Développement territorial et du Syndicat des communes SYVICOL.



L'objectif de la série de séminaires n'était pas seulement de montrer l'utilité des arbres, des prairies fleuries, des espaces verts, de la végétalisation des toits et des façades, des cours d'eau naturels et des surfaces d'infiltration, etc ... dans les zones urbaines en termes de qualité de vie, d'adaptation au changement climatique et de biodiversité. Des informations, des conseils, des aides et des recommandations d'action concrètes en matière de planification et de technique ont également été proposés aux communes, aux planificateurs, aux politiciens, aux protecteurs de la nature et aux citoyens intéressés, afin de les aider à préserver et à créer des structures vertes dans les zones urbaines. Une manifestation de lancement ainsi que cinq séminaires spécialisés ont été organisés sur les thèmes suivants : "les arbres dans les zones ur-



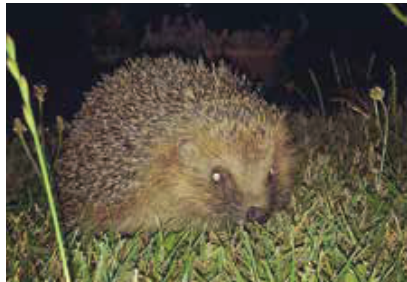
baines", "la végétalisation des façades", "la végétalisation des toits", "la gestion des eaux de pluie" et "la participation des citoyens à l'aménagement de l'espace public". La série de séminaires en ligne s'adressait aux responsables de ministères, d'administrations (voirie, environnement, gestion de l'eau), aux élus (communaux), aux services techniques de communes et de syndicats, aux urbanistes et paysagistes, aux responsables de parcs naturels, aux ingénieurs, aux architectes, aux membres de commissions consultatives, aux mouvements environnementaux ainsi qu'aux citoyens intéressés et engagés et peut être consultée sur la chaîne YouTube du Mouvement Ecologique.

En décembre, une session de questions-réponses en ligne a été organisée sur le thème "Les arbres dans les zones urbaines". Le thème principal était le choix d'espèces adaptées au site. Dans le cadre du pacte pour la nature, une liste d'espèces d'arbres dans les zones d'habitation doit être élaborée. Le Mouvement Ecologique a élaboré une liste à cet effet, qui a été transmise au ministère et publiée.

La série de séminaires a permis de toucher des centaines de personnes intéressées. Avec ce projet, l'Oekozer Pafendall et le Mouvement Ecologique contribuent sans aucun doute à mettre davantage l'accent sur les questions centrales relatives à l'amélioration de l'espace vert dans nos localités et à thématiser et discuter des mesures concrètes avec les acteurs.



ACTION "HÉRISSON" – LA DISPARITION LENTE ET INAPERÇUE DE L'ANIMAL MASCOTTE DU MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE



Après le lancement de l'action il y a 2 ans, un bilan de la présence du hérisson au Luxembourg a pu être dressé en 2021. Le bilan est le suivant : "Méi gesi wéi geduecht - ma nawell eng Aart a Gefor". Au total, 233 animaux ont été signalés. Très peu d'annonces sont venues du nord du pays. La plupart des signalements provenaient de l'espace urbain, le "kéisécker" utilisant surtout la périphérie de l'espace urbain comme habitat. Mais si les jardins ou les parcs au centre des agglomérations sont assez grands, ils peuvent aussi être utilisés. Il est important que des structures (arborescences) proches de la nature soient présentes et que l'on n'ait pas recours aux pesticides. Seuls 7 % des signalements provenaient de surfaces agricoles. Cela est certainement dû au fait que les gens ont tendance à observer les animaux là où ils vivent eux-mêmes. Mais le fait est aussi que le hérisson et une multitude d'autres animaux trouvent de moins en moins de nourriture et d'abris dans les paysages ouverts en raison de l'intensification de l'agriculture, de la suppression des haies et des arbres et de l'utilisation importante de pesticides et d'engrais. En 2021, l'"Aktioun Kéisécker" a été poursuivie en mode "flamme économique". Les observations signalées ont continué à être intégrées dans la base de données iNaturalist, mais aucune publicité accrue ni aucun nouveau contenu n'ont été créés dans le cadre de l'action.

Une petite action "Opgepasst viru Méi-roboteren - eng déidlech Gefor fir Kéisécker a Co." a toutefois été lancée à cette occasion. Des affiches, etc. ont été utilisées pour sensibiliser les gens aux

dangers que représentent les robots de tonte pour les hérissons. En outre, une campagne a été lancée pour que chacun aménage son jardin "Kéiséckerfrëndlech" pour l'hiver également : "Matmaach-Aktioun : Wanterquartéier gesicht - bitt dem Kéisécker eng Stopp fir déi kal Joreszäit !"

"ACTION LÉROT" – ACTION PARTICIPATIVE ET MESURES DE PROTECTION POSSIBLES



Après le succès de l'"Aktioun Kéisécker", le Mouvement Ecologique et l'Oekozenzenter Pafendall, en collaboration avec l'ABIOL, la SNL et le natur musée, ont lancé en 2021 l'"Aktioun Schléifer". Les objets de l'action sont le lérot (*Eliomys quercinus*), le loir (*Glis glis*) et le muscardin (*Muscardinus avellana*) - les représentants européens de



la famille des tritons (*Gliridae*), que l'on trouve également au Luxembourg. Pour l'instant ! En effet, malgré le statut de protection national, la population de billes est largement inconnue (à l'exception du muscardin, dont la population est systématiquement contrôlée depuis 2010) et est considérée comme menacée à l'échelle européenne.

L'objectif de l'"Aktioun Schléifer" est, outre la sensibilisation à la protection de ces espèces et de leurs habitats (forêts avec rochers, lisières de forêts, vergers, structures bocagères), d'établir un inventaire avec l'aide de citoyens intéressés. Il s'agit ainsi de montrer où vivent encore des bilharides au Luxembourg, d'identifier plus clairement leurs exigences vis-à-vis de leur habitat et de discuter des mesures de protection possibles.



Le projet a été lancé en juin 2021 avec un appel à participation. Il a été publié sur www.naturelo.meco.lu, sur le site Internet consacré au sujet, qui est régulièrement mis à jour, et dans une brochure attrayante. Les réactions ont été très positives.

En août, des instructions pour la construction d'une boîte à dormeurs ont été publiées, ainsi qu'une description du comportement de sommeil des tritons et de leurs exigences en matière de lieux de repos. Ceci sous le slogan : *"Wou schlofen d'Schléifer ? Een Doheem fir de Gaardeschléifer bauen"*.

En octobre, l'appel à la "Nossjuegd" a suivi. Il s'agit de déterminer, à l'aide de traces de morsures sur des noix, si un muscardin vit dans les environs.

NON AU GRAVIER – DES JARDINS PLEINS DE VIE AU LIEU DE « DÉSERTS ARIDES » !

L'action "Non au gravier" a attiré l'attention des acteurs responsables, des citoyens et des (pré)jardiniers sur les effets négatifs des jardins en gravier sur le microclimat, la biodiversité, la gestion des eaux de pluie et la qualité de vie dans nos villes et villages, ainsi que sur les alternatives.

Dès 2020, première année de l'action, celle-ci a connu un grand succès. Cette année encore, le Mouvement Ecologique et l'Oekozer Pafendall ont été heureux de constater que certaines communes se sont saisies du sujet et ont réglementé les jardins en gravier dans leurs communes ou ont attiré l'attention sur les réglementations existantes. D'autres communes ont décidé de subventionner le démantèlement des jardins en gravier et l'aménagement de pelouses proches de l'état naturel.

On observe donc une tendance positive à l'abandon des jardins en gravier. Mais il reste encore beaucoup à faire pour que les citoyens, les responsables communaux, les planificateurs et les entreprises de mise en œuvre renoncent définitivement aux jardins en gravier.

En février 2021, le Mouvement Ecologique a organisé une conférence en ligne avec l'auteur du livre "Der Kies muss weg !", Tjards Wendebourg (*"Non au gravier!"*). L'orateur a expliqué de



manière très claire les nombreux inconvénients des jardins en gravier. Il a montré de manière particulièrement frappante pourquoi les investisseurs dans les jardins en gravier se trompent lorsqu'ils pensent que les jardins en gravier leur facilitent la vie.

C'est plutôt le contraire : des "mauvaises herbes" poussent quand même, les pierres "se couvrent de mousse", etc. et enlever les mauvaises herbes dans les jardins sur ballast "n'est pas amusant". Près de 130 participants se sont inscrits à la conférence en ligne et

260 personnes ont visionné l'enregistrement vidéo de la conférence ou le découpage des points forts après coup sur Youtube (lien également disponible sur www.naturelo.meco.lu).

En juin 2021, le Mouvement Ecologique et l'Oekozer Pafendall ont adressé une nouvelle lettre aux **communes** afin d'en appeler à leur **rôle d'exemple**. L'élément déclencheur a été l'observation que certaines communes recouvrent encore de gravier les "bandes vertes" publiques et les pieds d'arbres. La lettre demandait en outre aux communes de réglementer l'aménagement de jardins en gravier sur des surfaces privées et de soutenir leurs citoyens par des conseils ou, le cas échéant, par un soutien financier lors du démontage de jardins en gravier ou de l'aménagement de jardins proches de la nature.

Le Mouvement Ecologique est convaincu que cette campagne a déjà permis d'obtenir de nombreux résultats, mais il continuera à surveiller l'évolution de la situation des jardins en gravier et à s'engager pour que les jardins en gravier ne soient pas créés ou que les jardins existants soient transformés en jardins naturels.

PARRAINAGE DE PIEDS D'ARBRES : VERDIR L'ESPACE URBAIN AVEC UNE DIVERSITÉ RICHES D'ESPÈCES DE PLANTES

Le projet de parrainage de parcelles d'arbres offre aux habitants la possibilité de parrainer des arbres, des parcelles d'arbres et d'autres "espaces verts



d'accompagnement". La commune leur donne l'autorisation de planter des espaces verts publics en respectant certaines conditions (par exemple



A voller Bléi



l'utilisation de plantes respectueuses des insectes, l'interdiction d'utiliser des pesticides et des engrais chimiques, etc. Ils reçoivent pour cela des conseils et de l'aide de la part de la commune, mais assument également la responsabilité de l'entretien. Il s'agit donc en quelque sorte d'un accord entre les habitants et la commune, dans le cadre duquel la créativité des habitants peut être mise à contribution pour l'aménagement des structures vertes publiques.

En collaboration avec *Canopé Production asbl.* et *Transitioun Uelzechtdall asbl.*, le Mouvement Ecologique et l'Oekozer Pafendall ont parrainé en septembre 2021 trois pieds d'arbres dans la "rue Vauban". D'une manière générale, on fait la promotion du concept des "patrons de bambous".

EN PLEINE FLORAISON : ARBRES (FRUITIERS) EN PRINTEMPS – PLUS QU'UN RÉGAL POUR LES YEUX

À partir de 2021, l'action "A voller Bléi" n'aura plus de magasins partenaires officiels pour des raisons d'organisation. Toutes les jardineries et tous les vendeurs de plantes sont toutefois toujours invités à s'inspirer des listes de plantes

élaborées. En mars et avril, l'action a mis l'accent d'une part sur les plantes à floraison précoce et d'autre part sur les arbres fruitiers ainsi que sur les multiples fonctions de bien-être de l'habitat du verger.

ENTRIENS AVEC LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT

Des échanges assez réguliers ont eu lieu avec la ministre de l'Environnement Carole Dieschbourg sur des thèmes centraux de la politique de protection de la nature, par exemple la réforme de la loi sur la protection de la nature, la gestion des forêts, la mise en œuvre du "pacte pour la nature". Elles se sont déroulées dans un climat constructif, mais des divergences d'opinion importantes ont souvent été constatées. Par exemple, il existe toujours un désaccord sur le rôle de l'administration de la nature et des forêts. Le Mouvement Ecologique s'est entre autres prononcé contre un transfert des compétences en matière d'autorisations de protection de la nature du ministère de l'Environnement vers l'administration de la nature et des forêts, car celle-ci serait alors "juge partie". Sans succès.